

# COMMUNE DE KERLOUAN

Finistère

**CAMPING MUNICIPAL DE RUDOLOC \***

☎ 02 98 83 94 48

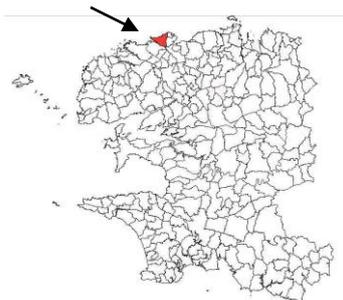
**BIENVENUE AU CAMPING**



Le Camping est ouvert du 15 juin au 31 août 2023

## LOCALISATION

Kerlouan est une commune littorale de 2 300 habitants située à 35 km au Nord de Brest. Kerlouan fait partie de la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des légendes et est classée depuis 2009, commune touristique. Le camping de Rudoloc est situé à proximité immédiate de la mer et du site classé de Meneham.



## LES RESPONSABLES DU CAMPING

⇒ **Lucie et Killian** : Accueil jour (7J/7), de 8h30 à 12h15 et de 15h15 à 18h30

⇒ **Eloïse** : Accueil nuit à compter de 18h30.

⇒ Entretien des sanitaires effectué tous les jours

**Protection de l'environnement** : Les colonnes à destination du verre (couleur verte) et des emballages secs (couleur jaune) se situent à l'extérieur du camping (à proximité de l'entrée). Des conteneurs pour des ordures ménagères sont à l'intérieur du camping. Nous comptons sur le civisme de tous. Des plaquettes explicatives sont disponibles à l'accueil.

## TARIFS 2023

adulte .....	2.80 €	
enfant de 13 à 17 ans.....	2.80 €	
enfant de 3 à 12 ans.....	1.50 €	
taxe séjour par campeur de plus de 18 ans.....	0.22 €	
voiture .....	2.50 €	
Moto/voiture sans permis (voiturette)/bateau .....	1.50 €	
caravane ou toile (3 ou 4 places).....	3.00 €	
canadienne (2 places).....	1.50 €	
camping-car .....	8.00 €	
Fourgon aménagé/van .....	5.00 €	
électricité : tarif journalier .....	2.50 €	
douche .....	1.30 €	
garage mort (jusqu'au 14/07 et après le 15/08)	7.00 €	(Pas de garage mort si des personnes utilisent en journée l'emplacement)
garage mort (du 14/07 au 15/08)	15.00 €	(Pas de garage mort si des personnes utilisent en journée l'emplacement)
caution fiche branchement .....	30.00 €	
caution badge barrière de l'entrée .....	10.00 €	
jeton pour lave-linge 6 kg.....	3.50 €	
jeton pour sèche-linge.....	3.50 €	
tarif invité de jour ou de nuit (occasionnel).....	2.80 €	
animaux (vaccinés, tatoués).....	0.50 €	
groupes (colonie de vacance ou groupe enfants centre aéré)	3.20 €	

- La redevance voiture est due pour tout véhicule stationnant dans le camping de jour ou de nuit.
- Les installations et équipements du camping : bacs à linge, à vaisselle, lavabos, les parkings, les jeux (tennis de table, volley, baby-foot, etc..) sont réservés strictement à la clientèle résidant au camping municipal.
- Les gérants sont chargés d'assurer une application stricte de ce règlement.

## CONDITIONS D'ACCÈS AU CAMPING :

- . de jour, de 8h30 à 12h15 et de 15h15 à 18h30, un responsable vous recevra au bureau d'accueil.
- . de 18h15 à 7h15, s'adresser à l'agent de nuit (02 98 83 94 48).
- . de 22h à 7h15 : 1°) La circulation automobile à l'intérieur du camping est interdite : en cas de retour au camping après 22h, laisser le véhicule en stationnement à l'extérieur aux emplacements prévus à cet effet.  
2°) toute activité bruyante est proscrite.

Pour être autorisés à séjourner au camping, les mineurs doivent être encadrés ou accompagnés de leurs parents.

**GARAGE MORT** : Veuillez signaler au responsable vos périodes d'absence ; tout changement non signalé ne pourra être pris en compte.

**ARRIVEE - DÉPART** : Le départ et le règlement doivent être effectués avant 11h. Les arrivées sont prévues entre 16h et 18h. En cas de retard, vous devez contacter le camping au 02 98 83 94 48. Vous devez vous acquitter de la redevance auprès du responsable pendant les heures d'ouverture prévues du bureau d'accueil.

Le gardien de nuit n'encaisse aucune somme et n'actionnera le portique qu'au vu du reçu.

Aucun départ n'est possible après 22h et jusqu'à 7h15 le matin. Prenez vos dispositions.

**PAIEMENTS** : Par chèque, en espèces ou par chèques-vacances, carte bancaire (pour un montant mini de 10 €).

## **SERVICES** :

- Les jeux pour enfants : structure pour enfants, tennis de table, volley ball, baby-foot (non accessible cette année).
- Plage surveillée à Boutrouilles de 13h à 19h.
- À votre disposition, dès le vendredi soir, le bulletin municipal avec toutes les animations et les fêtes de la semaine.
- Pour la vidange des WC chimiques, nous avons réalisé un équipement spécifique (voir l'emplacement avec les responsables du camping).

**JETONS DE DOUCHE OU LAVERIE** : Pour une question de simplification administrative, les jetons de douche, de lave-linge et sèche-linge seront dorénavant inclus dans la facture.

**HYGIÈNE** : Pour le bien-être de tous, signalez immédiatement les WC bouchés auprès du responsable. Veillez à ne pas encombrer les lavoirs et lavabos de détritrus, résidus ménagers ou gravillons. Les chiens sont acceptés. Par mesure de sécurité et d'hygiène, ils doivent être vaccinés contre la rage et tenus en laisse. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte quand ils se rendent au bloc sanitaire.

**GESTION DES DECHETS** : Nous vous rappelons que le camping est dans une politique environnementale et la gestion des déchets doit être effectuée. Vous trouverez les bacs pour les ordures ménagères au niveau de l'aire de pétanque, et pour les emballages secs et verre à l'arrière du chalet d'accueil.

**PERSONNE A MOBILITÉ RÉDUITE** : Le camping dispose de sanitaires (douches, WC) spécialement adaptés. Le poste SNSM situé à Boutrouilles dispose d'un équipement permettant aux personnes en fauteuil roulant de se baigner. Renseignements à l'accueil.

**APPELS TÉLÉPHONIQUES** : Vous attendez un message. Le gardien est chargé de noter la teneur des messages téléphoniques, mais il ne se déplacera que pour les véritables urgences : retard, panne, empêchement, problème familial grave. Pour savoir si vous êtes destinataire d'un message, venez consulter le tableau d'affichage à l'accueil.

**JEUX EXTÉRIEURS EN BOIS** : accessibles sous la surveillance des parents

**RÉCLAMATIONS, OBSERVATIONS** : Chers Clients, toutes vos remarques et suggestions sont les bienvenues et nous permettent d'améliorer sans cesse notre camping. N'hésitez pas à nous faire part de vos idées sur le cahier ouvert à cet effet à l'accueil.



**BON SÉJOUR  
À KERLOUAN**

